



Index Egalité Femmes-Hommes de Bühler France

Année de référence 2025



Contexte

Suite à la mise en place par le Gouvernement de l'Index Egalité Femmes-Hommes, chaque entreprise doit mesurer son positionnement sur le plan de l'égalité professionnelle.

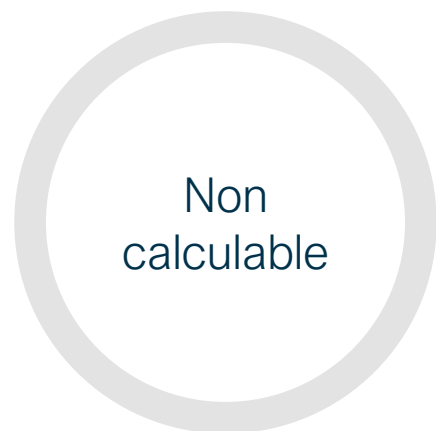
4 critères sont évalués pour les sociétés dont l'effectif est inférieur à 250 salariés, avec l'attribution de points dont le nombre total maximum est de 100. L'Index est calculé chaque année pour l'année civile écoulée et doit être publié sur le site Internet de l'entreprise.

En cas de score inférieur à 75 points, l'entreprise devra mettre en place des actions correctives.



Résultats

Bühler France présente les résultats suivants sur les 4 indicateurs concernés au titre de l'année 2025



Ecart de rémunération
femmes hommes



Ecart de taux
d'augmentations
individuelles



Pourcentage de salariés ayant
bénéficié d'une augmentation
dans l'année suivant leur retour
de congé maternité



Nombre de salariés du
sexe sous-représenté
parmi les 10 plus hautes
rémunérations

Le nombre maximum de points pouvant être obtenus au total est inférieur à 75 points en raison d'indicateurs non calculables. En conséquence, le niveau de résultat ne peut être déterminé pour la période de référence annuelle considérée.